

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sécurité incendie scandaleux: la nouvelle proposition de loi va coûter des vies humaines.

“La loi proposée augmentera voire doublera le temps d'intervention des pompiers”

Tout le monde sait qu'en cas d'incendie, chaque seconde est d'une importance capitale voire vitale. La FRCSPB et les fédérations technologiques Agoria, réunis au sein de Fireforum asbl, s'étonnent dès lors de la proposition de loi visant à faire filtrer les alertes incendie par une centrale, tout comme les alertes intrusion. « C'est de l'irresponsabilité », affirme Marc Gilbert, Président de la FRCSPB. « Les autorités imposent aux services d'incendie de tout mettre en œuvre pour être sur le lieu de l'incendie dans les quelques minutes qui suivent l'appel. En introduisant un filtre supplémentaire, le temps d'intervention pourrait doubler. » La FRCSPB demande que la proposition de loi, qui sera normalement soumise prochainement au Parlement fédéral, ne mette plus sur un pied d'égalité les alarmes incendie et intrusion.

Il existe actuellement une différence claire entre alarme incendie et alarme intrusion : lors du déclenchement d'une alarme intrusion, la police n'est pas avertie automatiquement. Il y a en effet un filtre supplémentaire, la centrale d'une société de surveillance contrôlant l'authenticité de l'appel. Cette procédure est destinée à limiter au maximum le risque de fausse alerte et l'envoi inutile de policiers. Lors d'alertes incendie, il n'en va pas de même et les services d'incendie sont directement contactés.

Les autorités fédérales devraient déposer une proposition de loi à la Chambre qui met sur un pied d'égalité les alertes incendie et intrusion. Si cette loi venait à être appliquée, chaque alerte incendie serait d'abord déviée vers une centrale. « Illogique », selon la FRCSPB, de Fireforum : « Quand un incendie se déclare, on ne peut courir le risque de perdre un temps précieux. Ce sont souvent de vies humaines qui sont en jeu. Nous nous posons aussi des questions sur le recours à des sociétés externes. Comment peuvent-elles apprécier des foyers d'incendie ? »

Avec cette proposition de loi, les autorités font marche arrière, car elle signifie un allongement des temps d'intervention. Un appel qui est aujourd'hui traité en 10 à 15 minutes le sera, si l'on ajoute un maillon à la chaîne, en 25 minutes au moins. « S'agissant d'incendies, c'est irresponsable. Comment la centrale contrôlera-t-elle, techniquement, les alertes ? À distance ? Ou enverra-t-elle une personne sur place, qui avertira les pompiers après avoir constaté que le feu s'est bien déclaré ? ».

La proposition belge est également en contradiction avec la législation européenne et avec les prescriptions des assureurs, qui font une distinction claire entre les incendies et les intrusions. Quand on parle de sécurité incendie, il est question de sauver des vies. Dans le cas des systèmes anti-intrusion, il est question de protection de marchandises. « La mission des autorités est de protéger les vies humaines. Mais cette proposition de loi privilégie le filtrage des alertes incendie, plutôt que l'optimisation des appels fondés. »

Enfin, la FRCSPB et l'asbl Fireforum regrettent de ne pas avoir été consultés pour l'établissement de cette proposition de loi. « Les services d'incendie sont pourtant les premiers concernés dans ce dossier. »